



Changement de direction et sanctions ?

Par **philippe**, le **23/10/2009** à **01:17**

Bonjour, Actuellement employé des transports urbains de Bordeaux et ce depuis 1993, j'ai vu mon entreprise (Véolia) perdre l'appel d'offre en janvier pour se voir remplacée par une nouvelle entreprise (Keolis). Ma question est la suivante : J'ai connu le 10 septembre un retard au service, mon nouvel employeur a-t-il le droit de se servir de mes antécédents avec mon ancienne direction pour me sanctionner ? Le cadre qui me reproche ces faits s'est servi de ces antécédents pour m'adresser un rapport . Cordialement, Philippe .